

*Les incendies volontaires sont-ils repris dans les  
statistiques de la criminalité*

Le 10 novembre 2005

**Question écrite de Patrick Cocriamont à Monsieur DEWAEL, Vice-Premier Ministre et  
Ministre de l'Intérieur concernant les incendies volontaires**

Lors de la réunion 10 novembre 2005, des responsables de la zone de police dite Brunau, à la question de Monsieur PETITJEAN de savoir si les incendies criminels entraînent dans les statistiques de la criminalité, Madame DE VOLDER, chef de zone, a répondu « non ».

Selon elle, les incendies volontaires intéresseraient peu le ministre de tutelle. Celui-ci ne désirerait pas voir ce genre de criminalité gonfler les chiffres des statistiques.

Les questions que je pose sont les suivantes :

- Quel est le nombre d'incendies criminels en Belgique pour 2004 et pour le premier semestre 2005 ?
- Existe-t-il d'autres formes de criminalité qui ne seraient pas reprises dans les statistiques ?